

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 31 août 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 11
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Felipe FERREIRA-POUSOS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Lionel AUDIGER.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 23/09/06 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Monsieur Serge BERTHIER, agissant en sa qualité de nu-propiétaire, et Madame Paulette BERTHIER, agissant en sa qualité d'usufruitière sont propriétaires d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à la Riche au sein d'un immeuble en copropriété.

Cet appartement d'une surface de 68m² environ situé au 3^{ème} étage est constitutif du lot 25 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour donnant sur une terrasse, une cuisine équipée, deux chambres, une salle de bains, un WC, dégagement avec placards représentant les 679/10 000èmes des parties communes générales.

Avec cet appartement est également vendu une cave (lot 1 représentant 10/10 000èmes), une place de stationnement constituant le lot 45 (21/10 000èmes).

Monsieur et Madame BERTHIER ont sollicité le 06 janvier 2020 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a évalué le bien, dans un avis du 30 juin 2023 à 185 000 €.

Lors d'échanges précédent, les propriétaires ont fait part via leur avocat conseil le 06 mai 2022, de leur position de ne pas céder ce bien en dessous de 200 000 €.

Une proposition a donc été adressée en ce sens par le Syndicat des Mobilités de Touraine le 23 août 2023, qui a été acceptée par les propriétaires par le biais de leur avocat conseil le 28 août 2023

Cette proposition est assortie de la possibilité pour les propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'à fin décembre 2024.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur soit à l'étude notariale de Maître Monmarché à Joué-lès-Tours

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

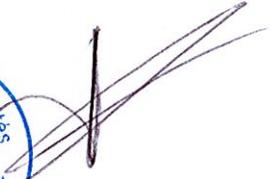
Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis rendu par le pôle d'évaluation domaniale le 14 février 2020, actualisé le 18 novembre 2021 puis le 30 juin 2023,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien auprès de Monsieur et Madame BERTHIER situé 116 rue de la Mairie à la Riche au sein d'un immeuble en copropriété et représentant les lots 1, 25 et 45 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 200 000 €,
- **ACCORDE** la faculté aux anciens propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière, dont la rédaction sera effectuée par l'étude notariale de Maître Monmarché à Joué-lès-Tours,
- **DIT** que le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique à hauteur de 66 670 €,
- Le solde du prix de vente, soit 133 330 € sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard au 31 décembre 2024.
- Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---